

Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du TESTET
Saint Etienne de Vionan
81310 – Lisle sur Tarn
Email : collectiftestet@gmail.com
<http://www.collectif-testet.org>



LISLE SUR TARN, 11 avril 2014

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie, du Développement
Durable et de l'Energie
Grande Arche (Tour Pascal A et B)
92055 Paris - La Défense CEDEX

Objet : Demande de rendez-vous (Barrage de Sivens / Tarn)

Copie : Denez L'Hostis, Président de France Nature Environnement

Madame la Ministre,

Nous vous félicitons pour votre nomination à la tête du Ministère chargé de questions qui conditionnent l'avenir de l'Humanité. Nous sommes heureux que ce soit à la Présidente d'une région qui s'est montrée novatrice et ambitieuse sur ces sujets que revienne la responsabilité de mener la politique de développement durable du pays.

Nous sollicitons votre intervention dans l'évolution d'un projet territorial controversé qui est aujourd'hui dans une impasse. Le projet de barrage de Sivens, dont le Conseil Général du Tarn est maître d'ouvrage, est en effet l'objet d'une vive contestation locale relayée par des élus et des associations régionales et nationales.

Malgré de nombreux avis défavorables, notamment du Conseil national de la protection de la nature (CNP) dont vous êtes désormais la Présidente, le projet a été autorisé par trois arrêtés préfectoraux en octobre 2013. Considérant que le droit a été bafoué, le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet a déposé des recours contre chacun des trois arrêtés préfectoraux. Un premier recours en référé suspensif a été rejeté par le Tribunal Administratif de Toulouse en décembre 2013. Cette décision n'étant pas motivée juridiquement, nous ne pouvons l'accepter et, avec les autres associations requérantes, nous nous sommes pourvus en cassation au Conseil d'Etat. Celui-ci doit rendre son jugement dans les prochaines semaines.

Nous avons également alerté le secrétariat international de la Convention sur les zones humides (Ramsar) sur le non respect par la France de ses engagements de protéger les zones humides. Celui-ci nous a informé, le 13 février 2014, avoir interrogé votre Ministère sur le sujet. Par ailleurs, l'eurodéputée Catherine Grèze a interpellé la Commission européenne sur ce projet et celle-ci est, depuis novembre 2013, dans l'attente de la réponse des autorités françaises assurant que les objectifs de la directive 2000/60/CE ne sont pas menacés.

Le Président du Conseil Général du Tarn refuse tout débat public à l'occasion duquel il aurait à justifier de l'intérêt général du projet. Il considère que l'enquête publique réalisée fin 2012 a permis aux citoyens de s'exprimer et il ne lui paraît pas opportun que le Conseil Général participe à un nouveau débat en dehors du cadre légal. Or, des documents critiques (avis techniques de l'Onema...) ou permettant d'analyser les besoins d'eau sur le bassin (rapport CACG 2001, Plan de Gestion des Etiages Tescou, pseudo « Actualisation » par la CACG en 2009...) étaient absents du dossier d'enquêtes publiques.

Les avis des scientifiques régionaux (CSRPN), des experts nationaux (CNP), de la Commission d'enquêtes publiques (qui a conditionné l'autorisation des travaux à l'avis favorable du CNPN, or cela n'a pas été le cas par deux fois), de l'Onema et de la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques du Tarn n'ont pas été pris en compte. La priorité aux économies d'eau, demandée par le SDAGE, n'est pas non plus respectée. Il nous semble légitime que le Conseil Général vienne expliquer aux citoyens, lors d'un débat public et contradictoire, pourquoi il passe outre ces avis et réglementations. Mais il s'y refuse et écarte tout dialogue avec notre Collectif d'associations.

Après avoir saisi la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), notre Collectif a enfin eu accès aux calculs de déficit en eau réalisé par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) en 2001 en tant que bureau d'études (elle est désormais bénéficiaire de la Convention publique d'aménagement de ce projet de barrage). A noter que tant le Conseil Général que la Préfecture ont refusé de nous communiquer ce rapport pendant deux ans. L'analyse de ce rapport et des évolutions sur le terrain a permis de calculer que le volume du barrage de Sivens serait trois fois plus important que les besoins actuels tant agricoles que de salubrité contrairement à ce qu'affirme la CACG dans sa pseudo «Actualisation» des calculs en 2009.

Le surdimensionnement du projet a de lourdes conséquences pour les finances publiques. Lorsqu'une mission conjointe du CGEDD et du CGGAAER¹ a examiné la recevabilité économique du projet de retenue de Sivens, le coût de l'investissement était de 7.6 M€ un coût élevé qui « s'explique d'abord par les difficultés techniques de réalisation du projet et ensuite par l'importance des mesures compensatoires ». Le coût est désormais de 8,4 M€ Avant même que les travaux ne commencent, c'est donc déjà 800 000 € en plus que le contribuable devra payer puisque ce projet est financé à 100% sur financement public. Ceci ne prend pas en compte les 150 000 € déjà dépensés en 2002 pour racheter une ferme sur le site dans la perspective de ce projet ainsi que d'autres terres pour lesquelles nous ne disposons pas des données financières. Il faut désormais ajouter également les surcoûts liés au retard du chantier et qui ont été mentionnés en session publique du Conseil Général le 4 avril dernier. L'investissement serait probablement de l'ordre de 10 M€ désormais Le coût du barrage de Sivens serait ainsi d'environ 6.9 € m3 stocké soit trois fois plus que celui de Théronnel mis en fonction en 2010 sur le même bassin. A l'heure où des économies sont recherchées pour réduire les déficits et la dette publique, est-ce pertinent de réaliser un projet si coûteux ?

Les coûts de fonctionnement sont particulièrement élevés. Alors que les experts du CGEDD et du CGGAAER estiment des «frais de fonctionnement, maintenance comprise, à 140 000 €/an (dont 100 000 € pour la provision de maintenance) », le Président du Conseil Général annonce un total de seulement 35 000 € Par ailleurs, le choix du Conseil Général d'implanter le barrage de Sivens sur une zone humide majeure abritant, selon la dernière actualisation, 94 espèces protégées, l'oblige à recréer ailleurs des zones humides et des habitats adaptés. Le coût annuel du suivi écologique de ces espaces était estimé à 200 000 €/an (pendant 20 ans) mais il augmenterait du fait des mesures complémentaires indispensables au projet pour respecter la législation. En faisant une estimation optimiste d'un surcoût de 10 %, nous arriverions déjà à 220 000 € pour le suivi écologique et 140 000 € pour la gestion du barrage soit un total de 360 000 €/an pendant 20 ans. Là aussi, comparons avec le barrage de Théronnel dont le coût (provision de maintenance comprise) est de 30 000 € soit 7 fois moins au m3 stocké.

Alors que le coût de suivi écologique (200 000 €/an) n'était pas intégré dans le projet lors de leur mission, les experts du CGEDD et du CGGAAER avaient déjà analysé qu'avec un coût de fonctionnement de 140 000 €/an, le taux de rentabilité était bas par rapport à la plupart des autres projets de retenues examinés. Qu'en serait-il aujourd'hui en prenant en compte l'ensemble des coûts de fonctionnement qui ont plus que doublé ? Quelle institution publique remplacera les 2 M€ de crédits FEADER qui risquent d'être perdus car le projet n'est pas en capacité de respecter le calendrier de ce financement ?

Le surdimensionnement du projet et son coût très élevé pour la collectivité démontre que le statut de maître d'ouvrage délégué du projet de barrage de Sivens ôte toute crédibilité à la CACG pour mener des analyses objectives des déficits en eau et proposer des solutions adaptées sur le bassin du Tescou. Plus de 2500 personnes ont donc demandé, depuis octobre 2013, que de nouvelles études soient réalisées par des experts réellement indépendants. Parmi elles, des agriculteurs (ainsi que la Confédération Paysanne du Tarn), des élus locaux, généraux, régionaux et européens et de nombreuses associations (notamment les fédérations régionales de France Nature Environnement, des Amis de la Terre ainsi que Nature Midi-Pyrénées) soutiennent également une demande de moratoire dans l'attente des résultats de ces études indépendantes.

Pour obliger les pouvoirs publics à réaliser des études indépendantes et à attendre l'examen des recours devant les tribunaux, des opposants ont occupé le site du futur chantier pour empêcher le déboisement irréversible de la zone humide du Testet. L'étude d'impact du projet a montré qu'elle « fait certainement partie des zones humides majeures du département du point de vue de la biodiversité » notamment du fait de la présence de 94 espèces animales protégées dont 5 à enjeux importants.

Malgré l'intervention de nombreuses forces de l'ordre, le chantier n'a pu démarrer face à une forte résistance citoyenne et le déboisement est désormais reporté à septembre 2014. Dans le cadre du vote du budget, le Conseil Général du Tarn a voté vendredi dernier 4 avril la poursuite de ce projet dans les mêmes conditions.

¹ Mission conjointe du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGGAAER) : « Retenues de stockage d'eau Retenues de stockage d'eau Bassin Adour-Garonne » nov 2011 »

Le 28 février 2014, Jean-Marc Ayrault avait déclaré aux médias « que les recours déposés contre le projet de transfert d'aéroport de Nantes vers Notre-Dame-des-Landes devaient être examinés par la justice avant que les travaux ne puissent commencer » arguant du fait que « nous sommes dans un Etat de droit ».

Le 6 avril dernier, vous avez indiqué que vous souhaitez également attendre l'issue des recours en justice. Nous partageons votre vision de l'Etat de droit et vous appelons donc, Madame la Ministre, à intervenir auprès du Conseil Général du Tarn afin qu'il suspende les travaux du projet de barrage de Sivens jusqu'à ce que soient jugés sur le fond tous nos recours.

Un tel moratoire irait dans le sens de la demande du CNPN de procéder à des inventaires faunistiques durant un cycle annuel, les inventaires réalisés étant « très insuffisants » selon lui. Le moratoire doit être l'occasion de prendre également le temps d'actualiser enfin les besoins d'eau pour la vie aquatique et pour l'agriculture sur le bassin du Tescou. Depuis la décision des élus territoriaux, en 2003, de réaliser ce barrage au pied de la forêt de Sivens, les pratiques agricoles et alimentaires ont évolué, elles doivent être aujourd'hui prises en compte dans l'identification des solutions à la gestion équilibrée de la ressource en eau.

Nous comptons sur votre aide pour convaincre les Conseils Généraux du Tarn et de Tarn-et-Garonne, ainsi que les services préfectoraux, que des économies d'eau sont possibles à travers le choix des cultures (sorgho, tournesol...), le choix variétal (maïs à cycle plus court...), des pratiques agronomiques (couverture agro-végétale, agroforesterie...) et des pratiques d'irrigation adaptées (utilisation du matériel, performance des équipements...).

Nous croyons également que des contrats de longue durée entre producteurs agricoles et collectivités territoriales pour fournir la restauration collective sont plus efficaces à long terme pour sécuriser les revenus agricoles. L'appui public à ces circuits courts répond aussi aux attentes de la population (relocalisation de l'économie, alimentation de qualité, réduction des transports de longues distances...).

La mobilisation citoyenne pour empêcher la réalisation de ce projet de barrage dépassé n'a d'autre but que d'obliger les pouvoirs publics à encourager un nouveau modèle agricole qui réconcilie l'économie et l'environnement comme le promet d'ailleurs le Ministre chargé de l'Agriculture. Par la politique que vous avez mise en œuvre dans la région Poitou-Charentes, nous savons que c'est également votre vision du progrès humain.

Afin d'échanger sur les initiatives qui pourraient être prises pour évoluer vers un état des lieux enfin partagé et des solutions locales plus consensuelles, nous souhaitons vous rencontrer. L'un de nos porte-paroles, Ben Lefetey, ancien membre du Conseil National du Développement Durable, sera présent à Paris les 17 et 18 avril prochains. Cela est une opportunité d'organiser une rencontre avec vous-même ou l'un de vos représentants.

Comptant sur votre soutien pour adapter ce projet à la nécessaire transition écologique, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif "Sauvegarde de la zone humide du Testet",
Marie-Agnès Boyer Gibaud



P. J. :

- Courrier adressé à Philippe MARTIN, Ministre chargé de l'Ecologie, le 20 septembre 2013
- Courrier adressé au Président du Conseil Général du Tarn le 28 février 2014